

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0293_ART_RD230_BIARNE

Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU La demande du FOYER RURAL BIARNE/SAINT VIVANT, en date du 28 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers et pour le bon déroulement du vide-greniers il convient de réglementer le stationnement sur la RD 230 – territoire de la Commune de BIARNE,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le stationnement sur la **RD 230** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Le dimanche 26 mars 2023 de 6h00 à 18h00
Localisation	Du PR 1+0624 (intersection avec la voie communale de Saint Vivant en Amaou) Au PR 2+0111 (entrée d'agglomération de Biarne)
Restrictions	Stationnement latéral interdit pendant la durée du vide-greniers

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de la commune de BIARNE et de l'organisateur sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de DOLE.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et M. le Maire de BIARNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Maire de SAMPANS, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24 Rue de la Fenotte 39106 DOLE CEDEX.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté

Regad Patrick
19/03/23

Regad Patrick

De: mairie.biarne@orange.fr
Envoyé: mardi 28 février 2023 14:22
À: Reveillon Ghislain
Cc: Agence routiere Dole
Objet: Demande d'arrêté de circulation sur RD 230
Pièces jointes: Foyer Rural Biarne St Vivant - Vide Grenier du 26.03.2023.pdf

Bonjour Monsieur REVEILLON,

Le Foyer Rural de Biarne-St Vivant organise un vide grenier sur la commune de Biarne le dimanche 26 mars 2023 (copie en PJ).

Je vous remercie de bien vouloir établir un arrêté réglementant la circulation sur la Route Départementale 230 (identique à votre arrêté n° ARR_2022_0215_ART_RD230_BIARNE du 17/03/2022).

De plus, la signalisation ainsi que sa maintenance seront à la charge de l'association.

Cordialement,

Coralie BRODAT

Secrétariat Mairie de BIARNE

3 rue de l'Eglise – 39290 BIARNE

Tél : 03 84 82 35 08

Mail : mairie.biarne@orange.fr

Permanences : mardi 16h30-18h30 et vendredi 15h30-17h30



Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07-03-2023

ID : 039-223900010-20230306-ARR_2023_0293-AR

S²LO

REÇU LE

31 JAN. 2023

FOYER RURAL BIARNE / ST VIVANT

Rue de l'Eglise

39290 BIARNE

à

Monsieur Le Maire
de Biarne

Objet : Vide grenier

Biarne, le 29 Janvier 2023

Monsieur le Maire,

Cette année encore et ce pour la 26^{ème} fois, le Foyer Rural de Biarne-St Vivant, organise son traditionnel vide grenier, le dimanche 26 Mars 2023

Pour l'organisation de cette journée, pouvez-vous comme les années précédentes :

- Autoriser le Foyer Rural à ouvrir une buvette, Place du tennis
- Prendre un Arrêté de circulation pour :
 - Rue de l'église (jusqu'au carrefour rue de la Concorde)
 - Rue de Jouhe (à partir de maison Carrey carrefour du chemin des Vignes Blanches)
 - Rue de la Belle Nanette
 - Rue des Corvées et des Charmes
 - Rue de Rainans (carrefour rue des Torches)
 - Rue des Torches

- **Demander au département la mise en place .**

Une modification de circulation en sens unique route de Sampans à Biarne et de Biarne à Billey.

Et en sens interdit dans le sens : Billey Biarne depuis route du Bois de Javel
Biarne Sampans jusqu'à route de St Vivant

- **Demandez la mise à disposition de matériel suivant :**

Panneaux de Signalisation routière (Grand Dole ou D D E)

- 4 Route Barrée
- 6 Stationnement interdit
- 4 Sens interdit
- 4 Sens unique

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,
Michel Guillamin